

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

---

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 23 novembre 2016 à 20 heures.

---

Étaient présents MM      Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
                                  Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
                                  Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
                                  Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
                                  Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
                                  André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
                                  Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
                                  Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables  
                                  Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;

                                 Mme      Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules  
                                  Mme      Marie-Andrée Giroux, représentante Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Était aussi présent :      Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier  
                                  Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

---

**1.0–                    OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**2.0–                    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5809-16            SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan Bolduc, il est résolu à l'unanimité que soit d'adopté l'ordre du jour tel que présenté.

1.      Ouverture de la séance
2.      Adoption de l'ordre du jour
3.      Adoption du projet de procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016
4.      Comptes à payer
5.      Nomination du préfet suppléant
6.      Nomination des membres des comités
7.      Séances du Conseil de 2017
8.      Téléphonie cellulaire
9.      Suivi de dossiers de la MRC : stationnement, système cellulaire et bureau de poste.
10.    Internet haute vitesse : suivi
11.    Projets spéciaux : suivi
12.    Sécurité incendie : suivi du schéma

13. Cour municipale : avis de motion
14. Dossier LiDAR procuration
15. Prévisions budgétaires 2017
16. CORRESPONDANCES :
  - 16.1 MTQ : route 112 vs autoroute 73
17. AFFAIRES NOUVELLES
  - a) OMH
  - b) Cotisation Cobaric
  - c) Contrat avocat
  - d) Comité de négociation
  - e) Appui: Saint-Alfred
  - f) UPA: siège au CLD
  - g) Transport collectif et adapté
  - h) Coordonnateur
18. Période de questions
19. Levée de la séance

### **3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2016**

5810-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2016.

### **4.0– COMPTES À PAYER**

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5811-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC RREMQ oct. 2016	11 608,35 \$
CONSTRUCTION PIERRE VEILLEUX - Subvention PRR	8 101,12 \$
LOISIRS DE SAINT-FRÉDÉRIC - Projet pacte rural	12 195,32 \$
MINISTRE DES FINANCES - Travaux cours d'eau	654,00 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Décembre 2016	2 273,65 \$
CARON GILBERT - Dépenses novembre 2016	74,14 \$
DAIGLE MANON - Dépenses novembre 2016	75,00 \$
ROY RENAL dép. nov.'16 - Formation clientèles difficiles	636,61 \$
MORIN MIRIELLE - Dépenses novembre 2016	55,42 \$
POIRIER SERGE - dépenses novembre 2016	52,07 \$
POIRIER SERGE - dép MRC DES ETCHEMINS nov.'16	253,19 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses novembre 2016	143,16 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses novembre 2016	25,42 \$
JACQUES ÉRIC - Dépenses novembre 2016	18,45 \$
POMERLEAU JÉRÔME - Dépenses novembre 2016	173,41 \$
POULIN GUY - Dépenses novembre 2016	237,69 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses novembre 2016	23,42 \$

POULIN MARCO - Dépenses novembre 2016 + chaise	441,03 \$
BERBERI PHILIPPE - Dépenses novembre 2016	309,67 \$
DOYON GHISLAINE - Dépenses	63,55 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS octobre 2016	13 023,07 \$
FQM - Assemblée des MRC LP et GC	402,42 \$
TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE - 4e versement subvention, contribution supplémentaire	44 112,00 \$
DESTINATION BEAUCE - 3/3 Contribution Fin. 2016	17 494,66 \$
DESTINATION BEAUCE – Inscrip. rencontre rég. LP et GC.	70,00 \$
HYDRO QUÉBEC	999,13 \$
DEBB (papeterie)	235,74 \$
BELL MOBILITÉ	247,85 \$
EXOVA - Analyses	406,55 \$
GROUPE ICB - Service technique, écrans et ordinateur	1 677,49 \$
GROUPE SYSTÈME FORÊT - Formation et entretien	2 512,20 \$
CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE - Service technique	34,49 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL - Avis public collectif	799,08 \$
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE	22,41 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Entretien copieur 2020	765,82 \$
SERVICE MATREC INC - Écocentre octobre 2016	4 498,00 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC - Gants	18,39 \$
ALARME PIERRE FORTIER - Vérification sonnette	54,24 \$
GROUPE ULTIMA INC - Assurances	25 500,00 \$
GÉOMATIQUE AZIMUT INC - Diffusion GONET	5 253,21 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
ATELIER MICHEL MERCIER - Travaux	1 037,76 \$
MATRIXCEL - Formation Excel	431,16 \$
BIONEST - Entretien UV	10 293,88 \$
OBV de la Côte-du-Sud - Formation	960,00 \$
SOGETEL MOBILITÉ - Cellulaire	190,79 \$
PREMIER TECH AQUA - Entretien UV	2 405,85 \$
STEEVE GRONDIN - Traitement des feuilles mortes	2 250,00 \$
GABRIEL JACQUES - Traitement des feuilles mortes	900,00 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
APSAM - Formation clientèles difficiles	4 487,10 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉ. - Manuel éval.	94,50 \$
HUGUETTE GAGNON - Honoraires grief	3 664,83 \$
CONSTRUCTION LOUIS FLUET INC - Subvention PRR	12 000,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>194 618,62 \$</b>

## 5.0- NOMINATION DU PRÉFET-SUPLÉANT

5812-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil nomme monsieur Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred, comme préfet-suppléant. Monsieur Veilleux accepte.

**6.0- NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS**

5813-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que les membres suivants siègent aux comités.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

M. Luc Provençal  
M. André Labbé  
M. Jean-Rock Veilleux  
M. Michel Cliche

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

M. Jeannot Roy  
M. Jonathan V. Bolduc  
M. André Labbé

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

M. Jean-Paul Cloutier  
M. Michel Cliche, président  
M. André Labbé

**SÉCURITÉ INCENDIE (CSI)**

M. Mario Groleau  
M. André Labbé  
M. Jonathan Bolduc

**BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

M. Luc Provençal  
M. André Labbé  
M. Henri Gagné

**CONSULTATIF AGRICOLE**

Mme Ghislaine Doyon  
M. André Labbé

**COMITÉ DU BUDGET**

M. Jonathan Bolduc  
M. Jeannot Roy  
M. Luc Provençal

**CULTURE**

M. Jean-Rock Veilleux  
M. Michel Cliche

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT**

**PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE**  
M. Henri Gagné  
M. André Labbé, substitut

**RURALITÉ**

M. André Labbé  
M. Henri Gagné  
M. Jean-Paul Cloutier  
Mme Ghislaine Doyon  
M. Michel Cliche

**TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF**

Mme Ghislaine Doyon  
M. Luc Provençal

**TABLE DE CONCERTATION POUR LA  
PRÉVENTION DE L'ALCOOL AU VOLANT**

Luc Provençal

**COBARIC**

Luc Provençal

**CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI BEAUCE-NORD**

M. Jean-Rock Veilleux

**TREMCA**

M. LUC PROVENÇAL  
M. JEAN-ROCK VEILLEUX

**PDZA**

M. Michel Cliche  
M. André Labbé  
M. Jean-Paul Cloutier  
M. Jeannot Roy

**7.0- SÉANCES DU CONSEIL DE 2017**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'adoption d'une résolution déterminant les dates de la tenue des séances régulières pour l'année 2017.

5814-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche , il est résolu à l'unanimité que les séances du Conseil de la MRC Robert-Cliche aient lieu aux dates suivantes pour l'année 2017 : le 11 janvier, le 8 février, le 8 mars, le 12 avril, le 10 mai, le 14 juin, le 9 août, le 13 septembre, le 11 octobre, le 8 novembre et le 22 novembre.

**8.0- TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

ATTENDU QUE la technologie cellulaire fait désormais partie de notre vie quotidienne;

ATTENDU QUE l'accès à un lien téléphonique revêt des motifs importants sur le plan de la sécurité;

ATTENDU QUE le développement économique est associé à des réseaux cellulaires fiables étendus;

ATTENDU QUE la disponibilité de la technologie cellulaire s'avère un facteur décisif dans le choix d'un milieu de vie pour un nombre croissant de citoyens;

ATTENDU QUE l'analyse de la performance touristique de la région par Destination Beauce a permis de constater que les interruptions de service cellulaire représentent un irritant pour les touristes et compromettent le développement d'entreprises touristiques;

ATTENDU QU'un grand nombre de citoyens ont fait part de difficultés rencontrées en ce qui a trait à la qualité des communications au niveau de la téléphonie cellulaire, que plusieurs d'entre eux ont contacté leur fournisseur à ce sujet et qu'à chaque occasion on leur répond qu'une intervention pourra se faire s'il y a davantage de plaintes d'utilisateurs;

5815-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande aux entreprises cellulaires de procéder aux mises à jour qui s'imposent à leurs installations desservant la Beauce, en particulier celles des principales routes de notre MRC, soit l'autoroute 73 (notamment la nouvelle section récemment ouverte), la route 173, la route 108, la route 112, la route 275 et la route 276.

**9.0- SUIVI DE DOSSIERS DE LA MRC : STATIONNEMENT, SYSTÈME CELLULAIRE, BUREAU DE POSTE**

Monsieur Roy fait le point sur le dossier de l'aménagement du stationnement de la 107<sup>e</sup> Rue. Finalement, il y aura compaction du sol et application d'une couche d'asphalte suffisante, le but étant de permettre une meilleure stabilité du terrain.

Monsieur Roy informe également le Conseil que la MRC peut dorénavant faire parvenir des textos par le biais de son système informatique.

Finalement, comme le sujet a été discuté antérieurement, le Conseil est informé que la MRC ne peut bénéficier du service de livraison quotidien de Postes Canada pour deux raisons : le volume de courrier n'est pas suffisant et PosteS Canada ne prend pas de nouveaux clients.

**10.0- INTERNET HAUTE VITESSE : SUIVI**

Monsieur Veilleux rappelle aux maires concernés de ne pas hésiter à lui faire part des difficultés qui peuvent se présenter au niveau du service internet haute vitesse. Il est disposé à faire des représentations au nom de leur municipalité auprès des fournisseurs.

**11.0- PROJETS SPÉCIAUX**

Il est convenu que lorsque des municipalités sont intéressées à s'impliquer dans des projets de regroupement d'achats, leur direction générale doit prendre le leadership auprès des autres municipalités à ces égards. La MRC peut intervenir en appui, mais n'assumera pas le leadership du dossier.

**12.0- SÉCURITÉ INCENDIE : SUIVI DU SCHÉMA**

Tel que prévu à la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC devra transmettre, immédiatement après l'entrée en vigueur du schéma révisé, soit le 1<sup>er</sup> décembre, une copie certifiée conforme du schéma ainsi qu'un résumé de celui-ci, aux municipalités locales, aux MRC limitrophes et au ministre. Il est donc déposé au Conseil, lors de la présente séance, une copie du résumé du schéma ainsi qu'un guide de travail pour les PMO, une grille de conception de rapports, une grille de conception de programmes et un tableau visant à évaluer les indicateurs de performance.

Il est convenu que ces documents devront être discutés lors d'une prochaine rencontre du Comité de sécurité incendie.

**13.0- COUR MUNICIPALE : AVIS DE MOTION**

Les maires sont informés que les DG des municipalités ont rencontré madame Michèle Chabot, greffière à la Cour municipale de Saint-Georges, lors de leur rencontre du 17 novembre. Cette dernière a présenté un état de situation du dossier et a remis une copie du règlement qui devra être adopté par chaque municipalité au dossier. La date cible pour le début de l'adhésion à la Cour municipale de Saint-Georges est le 1<sup>er</sup> février 2017 si toutes les municipalités suivent les procédures convenues.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ, par monsieur Jean-Rock Veilleux, à l'effet qu'un règlement sera adopté, à une séance ultérieure, visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Georges.

**14.0- DOSSIER LIDAR : PROCURATION**

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé, par sa résolution 5802-16, l'acquisition des relevés LiDAR, pour une partie de son territoire, dans le cadre d'un partenariat pour des levés laser aéroportés (LiDAR) pour une portion des régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie (Projet LiDAR Bois-Francs) par MTMDET;

ATTENDU QU'il a été convenu que la MRC de l'Érable agira comme organisme à titre de représentant régional pour les fins de l'entente de partenariat financier à conclure et à signer avec la MRC en vue de l'acquisition des données LiDAR 2016-2017;

5816-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que monsieur Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, soit autorisé à signer la procuration autorisant la MRC de l'Érable à représenter la MRC Robert-Cliche dans le cadre du projet LiDAR Bois-Francs 2016-2017 initié par le gouvernement du Québec.

**15.0- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

5817-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la MRC Robert-Cliche comme suit :

Générale	785 534 \$
Sécurité publique	97 986 \$
Évaluation foncière	458 638 \$
Hygiène du milieu	2 209 531 \$ \$
Aménagement et développement	1 119 916
Spéciale	47 485 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 719 090 \$</b>

**16.0- CORRESPONDANCES****16.1 MTQ : route 112 vs autoroute 73**

Le Conseil prend note de la réponse de monsieur Richard Charpentier qui indique que le MTQ ne donnera pas suite à la résolution 5780-16 de la MRC.

Monsieur Provençal indique qu'il abordera le sujet avec le ministre Laurent Lessard et la ministre Dominique Vien.

**17.0- AFFAIRES NOUVELLES****a) OMH**

Monsieur Provençal indique qu'il importe que des discussions démarrent en vue d'un regroupement des OMH du territoire de la MRC. À cet effet, il préconise qu'un comité provisoire, composé des maires des six municipalités où se trouvent des OMH soit formé pour amorcer les discussions.

5818-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu que messieurs Luc Provençal, Michel Cliche, Mario Groleau, André Labbé, Jonathan V. Bolduc et Henri Gagné forment un comité qui aura pour but d'amorcer les discussions relativement au regroupement des OMH sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

**b) Cotisation Cobaric**

5819-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC paiera la cotisation de 500 \$ à Cobaric pour l'année 2017, chaque municipalité en devenant automatiquement membre.



**c) Contrat avocat**

Dans le cadre du dossier de la Cour municipale, il est convenu que l'avocat actuel au dossier, Me Daniel Cliche, devra être contacté pour être informé que ses services ne seront pas nécessairement retenus pour la suite des choses et que l'entente convenue avec lui se terminerait. Par ailleurs, même si l'adhésion à la Cour municipale se fait à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, Me Cliche sera appelé à finaliser les dossiers déjà entamés.

**d) Comité de négociation**

ATTENDU QUE la convention collective signée avec la section locale 3797 du Syndicat canadien de la fonction publique vient à terme le 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un comité de négociation;

5820-16

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que messieurs Luc Provençal et Jean-Rock Veilleux siègent sur ledit comité de négociation. Madame Marie-Andrée Giroux agira à titre de substitut.

**e) Appui : Saint-Alfred**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alfred désire obtenir de la CPTAQ l'autorisation pour la construction d'un puits, d'un site de traitement de l'eau potable ainsi que d'un réseau et d'un site de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 4, présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.

ATTENDU QUE la localisation du puits tient compte de la disponibilité en eau en qualité et en quantité suffisante pour alimenter le périmètre d'urbanisation, appuyé par une étude hydrogéologique;

ATTENDU QUE le site choisi pour la localisation du site de traitement des eaux usées se justifie par une topographie avantageuse (gravité) en direction de ce site et de la proximité d'un cours d'eau.

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraînera pas d'impacts négatifs sur l'homogénéité du secteur au niveau agricole;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement, que les rayons de protection à proximité du puits;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'aurait pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture, autres que celles requises pour le projet visé;

ATTENDU QUE le projet est situé dans les grandes affectations Agricole, Forestière et Périmètre d'urbanisation au SADR de la MRC Robert-Cliche et que l'utilisation projetée n'est pas incompatible avec ces affectations;

ATTENDU QUE le projet est essentiel pour la municipalité afin d'assurer la santé et la sécurité de sa population, par l'accès à une eau potable de qualité et par une gestion des eaux usées adéquate en milieu villageois;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettra d'augmenter la densité d'occupation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

5821-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche recommande à la CPTAQ d'accepter le projet de construction d'un puits, d'un site de traitement de l'eau potable ainsi que d'un réseau et d'un site de traitement des eaux usées à Saint-Alfred;
- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour le projet tel que présenté.

**f) UPA : sièges au CLD**

ATTENDU QU'à sa séance spéciale du 27 octobre 2015, par le biais de sa résolution 5538-15, le Conseil de la MRC avait statué que le Conseil d'administration du CLD serait constitué de 14 membres, dont 9 avec droit de vote;

ATTENDU QUE le Conseil considère que l'UPA et les institutions financières du territoire de la MRC devraient détenir chacun un siège votant au sein dudit CA;

5822-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'ajouter deux sièges votant au CA du CLD, soit un siège accordé à un membre de l'UPA du territoire et un siège à un membre des institutions financières du territoire.

**g) Transport collectif et adapté**

ATTENDU QU'en 2006, la MRC Robert-Cliche a déclaré sa compétence en matière de transport de personnes par ses résolutions 3679-06 (Intention), 3740-06 (adoption du règlement) et son règlement 109-06;

ATTENDU QUE des services de transport adapté sont disponibles sur l'ensemble du territoire de la MRC La Nouvelle-Beauce (sauf Saint-Lambert-de-Lauzon) et celui de la MRC Robert-Cliche, et que ceux-ci sont offerts par Transport collectif de Beauce;

ATTENDU QU'en vertu des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté, la MRC est considérée comme mandataire par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et que Transport collectif de Beauce est considéré comme l'organisme délégué du service;

ATTENDU QUE les MRC sont responsables des surplus et des déficits de l'organisme délégué et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services concernés;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2017 pour le transport adapté (incluant La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) adoptées par Transport collectif de Beauce sont de 652 777 \$;

ATTENDU QU'en vertu de ses prévisions budgétaires, la MRC Robert-Cliche prévoit contribuer en 2017 aux services de transport adapté pour une somme de 40 747 \$ (quote-part de 2,09\$ per capita) selon le décret du Québec de la population 2016;

ATTENDU QU'en vertu des prévisions budgétaires de Transport collectif de Beauce, la participation prévue des usagers est estimée à 171 293,94 \$ en 2017 (incluant La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) et la contribution du ministère pour 2017 est estimée à 173 910 \$ (Robert-Cliche seulement);

ATTENDU QUE la tarification exigée aux usagers du transport adapté pour 2017 demeure la même soit :

- Trois dollars (3 \$) pour des déplacements dans la même localité;
- Cinq dollars (5 \$) pour des déplacements de 0 à 25 km;
- Dix dollars (10 \$) pour des déplacements de 26 km et plus.

5823-16

SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que :

- Que le Conseil confirme au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que la participation financière de la MRC Robert-Cliche au transport adapté sera de 40 747 \$ (quote-part de 2,09 \$ per capita) pour l'année 2017;

- Que la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de Transport collectif de Beauce (volet transport adapté) dans les services de transport adapté dans les prochaines années;
- Que le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2017, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2017 de Transport collectif de Beauce et du rapport d'exploitation;
- Que copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC La Nouvelle-Beauce et à Transport collectif de Beauce.

#### **h) Directeur du service d'évaluation**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est en processus de restructuration au cours des prochains mois;

ATTENDU QU'il convient de procéder graduellement à certains ajustements de la structure;

5824-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le poste de directeur du service d'évaluation foncière est aboli.

#### **18.0- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

#### **19.0- LEVÉE DE LA SÉANCE**

5825-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 10.

---

*Luc Provençal*

*Préfet*

---

*Gilbert Caron*

*Secrétaire-trésorier*